

**DÉROGATIONS MINEURES Nos 909, 930 ET 940**

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 7 mars 2011 à 19 h, en la salle du conseil, 13665, boulevard de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage CA29 0040 pour les immeubles suivants :

<u>Étude</u>	<u>Lieu de dérogation</u>	<u>Nature</u>
909	18581, rue Auban Lot 1 977 637 (ancien lot 202-193)	Permettre en zone résidentielle H1-3-186 que la largeur d'un terrain d'angle soit de 17,50 m au lieu du minimum requis de 18 m;
930	14414, rue Madison Lot 1 842 156	Permettre en zone résidentielle H1-4-285 pour un bâtiment existant : <ul style="list-style-type: none"><li>- que la marge arrière soit de 5,71 m au lieu du minimum requis de 7m ;</li><li>- que la galerie existante empiète de 4,99 m dans la marge arrière au lieu du maximum permis de 3m ;</li><li>- dans la marge latérale, que la galerie et l'escalier existants soient situés à 1,52 m de la limite latérale de la propriété du côté nord au lieu du minimum requis de 2 m,</li></ul> Comme indiqué au certificat de localisation, dossier 14970, minute 22019, préparé par Alexander Cusson, arpenteur géomètre, le 24 janvier 2011.
940	5078, avenue de Versailles Lot 1 369 421	Permettre en zone résidentielle H1-5-294 pour le bâtiment existant : <ul style="list-style-type: none"><li>- une marge arrière de 3,12 m au lieu du minimum requis de 7m;</li></ul> Comme indiqué au certificat de localisation, dossier 32431, minute 20227, préparé par Éric Denicourt, arpenteur géomètre, le 31 janvier 2011.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

**DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO**  
ce dix-huitième jour de février de l'an 2011.

Suzanne Corbeil, avocate  
Directeur du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement

/ml